



**TRAIL DU MOURTIS**

---

**Sur les traces du chasseur d'isards**

## **REGLEMENT**

**Art. 1 :** Le Trail du Mourtis est organisé par l'association « Trail du Mourtis » « Sur les traces du chasseur d'isards... ». Le départ et l'arrivée auront lieu à la station du Mourtis, parking du conseil général. La remise des dossards aura lieu à l'hôtel restaurant « la grange » le vendredi 17 mai de 17h à 20h et sur le parking du départ le samedi 18 mai matin à partir de 6h30.

**Art 2 :** Les tracés traversent la route départementale au col de Menté, empruntent les sentiers de l'Escalette, Gar, Bezin-Garaux, Boutx, Argut, Melles et une partie des pistes du Mourtis.

**Art 3 :**

- Deux courses adultes sont proposées :

Un trail de 42km, 3000m de dénivelé positif et négatif environ, en individuel ou en relais de deux. **L'horaire de départ est à 7h30.** Le passage du relais se fera dans le village de Boutx. Chaque relayeur s'organise de manière autonome pour assurer les transports au passage de relais, au départ et à l'arrivée.

Un trail court de 13km et 800m de dénivelé environ. **L'horaire de départ est à 10h. Attention, il s'agit d'un trail court technique !**

- Le trail de 42 km est accessible à partir de la catégorie espoir. Le trail de 13 km est accessible à partir de la catégorie junior.
- **Les coureurs doivent être conscients de la longueur et de la spécificité des épreuves et être parfaitement entraînés pour cela. Concernant les mineurs, nous attirons l'attention des responsables légaux sur la spécificité des trails de montagne (technicité, météo, équipement, qualité de l'entraînement...).**
- Deux courses enfants sont proposées, une animation pour les 6/11 ans entre 500m et 1000m selon les catégories et un trail pour les 12/17 ans, 2,5 kms pour les 12/15 ans et 6km pour les 16/17 ans.

#### **Art 4 : Les inscriptions**

- Les inscriptions se feront uniquement sur internet dans la limite des places disponibles (600 coureurs sur l'ensemble des 2 parcours) sur le site du trail du Mourtis. Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Pour la course enfants (6/11 ans âge fait dans l'année en cours), les inscriptions auront lieu le jour même, de 9h00 à 10h00, les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale, d'un document individuel de cessation de droit à l'image.
- Pour le trail jeune (12/17 ans âge fait dans l'année en cours), les inscriptions auront lieu le jour même de 9h00 à 10h00, les mineurs devront être munis, d'un certificat médical, d'une autorisation parentale et d'un document individuel de cessation du droit à l'image.
- Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais d'évacuation.

#### Tarifs :

- Le 42km : 20€
- Le relais : 30€
- Le 13km : 10€

Les tarifs indiqués ne prennent pas en compte les frais de formalités informatiques d'inscription, qui sont à la charge du coureur.

#### **Art 5 : matériel obligatoire**

- Sac à réserve d'eau de 1,5l minimum
- Couverture de survie

- Sifflet
- Gobelet plastique (Attention aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements)
- Coupe-vent
- Les bâtons sont autorisés.

**Art 6 :** La surveillance est assurée par le comité d'organisation et comprends un médecin, un organisme de secours, postés en nombre suffisant sur l'ensemble du parcours.

**Art 7 :** Il s'agit d'une course en semi-autonomie. Des ravitaillements sont toutefois dispensés le long des parcours (3 ravitaillements solides et liquides pour le 42km au 15ème, 30ème et 35ème km ; et 1 pour le 12,5km).

**Art 8 :** Une récompense sera attribuée aux trois premiers du scratch homme et femme ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie. Pour le relais seront récompensés les Trois premiers scratch homme, femme et mixte. Des lots seront attribués par tirage au sort. Les réclamations seront recevables dans les 30mn après l'affichage des résultats. Les décisions du jury sont sans appel dépassé ce délai.

**Art 9 :** L'annulation et le remboursement ne sont possibles que dans les cas suivants, accident, maladie, blessure, sur présentation du certificat médical. Les demandes doivent être adressées à l'organisation au plus tard une semaine avant l'événement, soit le 12 mai 2018. Le remboursement sera total, moins 5€ de frais de dossier. Au-delà aucun remboursement ne sera effectué.

**Art 10 :** La mise hors course, les concurrents seront éliminés pour cause :

- Absence de dossard
- Retard au départ
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution ou dégradation
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Dépassement du temps maxi autorisé : à 12h à Boutx Km 19, à 14h30 Artigascou (1<sup>er</sup> passage) Km 32, à 16h30 Artigascou Km 38 (2ème passage).
- Non-respect des consignes de sécurité et du code de la route.

**En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle et lui remettre son dossard.**

**Art 11 :** En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de différer le départ de la course, de modifier la limite horaire, de modifier le parcours, d'arrêter la course, sans que les coureurs ne puissent prétendre à une indemnisation ou remboursement des frais d'inscription.

**Art 12 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course jusqu'au matin du départ essentiellement pour des raisons de sécurité. L'information sera diffusée sur le site et par mail pour les participants inscrits par internet. En raison de l'engagement des frais inhérents à l'organisation aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.

**Art 13 :** l'acceptation de ce règlement autorise les organisateurs à utiliser les images de la course en vue de la promotion du trail.

**Art 14:** Les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.